

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 25 mars 2021

1. Transfert de la compétence petite enfance du Centre Communal d'Action Sociale à la Commune de Moissac – Résiliation de la convention de gestion du multi-accueil

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2006,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 8 novembre 2000 portant transfert de l'action petite enfance,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 10 janvier 2000 approuvant la convention relative à l'action Petite Enfance,

Vu la convention de gestion du multi accueil en date du 18 décembre 2006,

Considérant la volonté de la commune de Moissac d'exercer l'ensemble de la compétence Enfance.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO et VELA),

APPROUVE le transfert de la compétence petite enfance du CCAS à la commune à compter du 1^{er} avril 2021. Cela entraîne le transfert des services agissant dans le cadre de cette compétence, à savoir le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et la ludothèque.

APPROUVE la résiliation de la convention de gestion de la crèche « les Grappillous » avec prise d'effet au 1^{er} avril 2021.

DIT que ce transfert de compétence entraîne le transfert des agents affectés à l'exercice de cette compétence ou au support de cette dernière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :